

M Ambition 4 - Apicil Epargne Versement complémentaire Mode d'emploi

Pour effectuer un versement libre **au sein de votre contrat assuré par Apicil Epargne**, portant sur le **produit structuré M Ambition 4** *, nous vous invitons à procéder comme suit :

👉 **Au préalable, merci de vérifier via votre [accès client](#) que vos données de connaissance client sont mises à jour.**

Sur simple demande de votre part (par téléphone ou courriel à placement@meilleurtaux.com, bien préciser le montant d'investissement souhaité et la provenance des fonds), **nous saisissons votre versement complémentaire par prélèvement bancaire**, que vous pourrez valider directement par signature électronique, **sans aucun document papier à retourner**. → Validation au plus tard le 13/10/2023.

Il conviendra de vérifier que votre RIB est bien à jour.

* Support éligible uniquement dans le cadre de la gestion libre. L'enveloppe étant limitée, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date limite de souscription.



Restrictions à la souscription et conseil meilleurtaux Placement :

- Non-éligibilité aux souscripteurs de plus de 75 ans (l'âge limite d'investissement recommandé par meilleurtaux Placement est de 69 ans pour les hommes, 75 ans pour les femmes).
- Non-éligibilité aux majeurs protégés.
- L'investissement doit s'envisager sur une période d'investissement pouvant courir jusqu'à l'échéance du produit structuré.



Besoin d'aide ?

Par téléphone : 01 47 20 33 00, du lundi au vendredi de 9h à 19h
Par email : placement@meilleurtaux.com